



PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PHILIBERT

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Philibert, tenue à l'hôtel de ville de Saint-Philibert, ce **5 juillet 2022** à 19 heures.

Sont présents à cette séance :

- Siège #1 - Vincent Nadeau
- Siège #2 - Jean Dallaire
- Siège #3 - France Loignon
- Siège #4 - Marie-Jeanne Ouellet
- Siège #5 - Tony Gilbert
- Siège #6 - René Drouin

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, François Morin.

Mme Maryse Nadeau, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

**2022-07-103**

## **2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
  - 3.1** - Séance ordinaire du 7 juin 2022
  - 3.2** - Séance extraordinaire du 21 juin 2022
- 4 - COURRIER ET CORRESPONDANCE**
- 5 - VOIRIE**
  - 5.1** - Rapport de l'employé de voirie
- 6 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE**
  - 6.1** - Compte-rendu de la dernière réunion de la Régie Intercommunale
- 7 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC-ÉGOUTS**
  - 7.1** - Réseau de distribution de l'eau potable
- 8 - RUE PRINCIPALE / AQUEDUC**
  - 8.1** - Suivi du programme sur la TECQ 2019-2023
  - 8.2** - FIMEAU - Infrastructures d'eau potable
- 9 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE**
  - 9.1** - Rapport mensuel d'activités du mois courant
  - 9.2** - Lancement de la Politique MADA et de la Famille

**9.3** - Demande d'aide financière - PDT - Réaménagement de l'aire de jeux du Centre des Loisirs

**10** - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

**10.1** - Compte-rendu de la dernière réunion de la MRC

**10.2** - Émission des permis et certificats

**10.3** - Vente terrain - Rue Principale

**10.4** - Règlement no 336 - Amendement du plan d'urbanisme

**10.5** - Offre de services pour plans et devis - Développement résidentiel

**11** - INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

**11.1** - PRABAM

**11.1.1** - Offre de services pour installation septique - 403 rue Principale

**11.1.2** - Peinture de l'extérieur de la salle 403

**12** - FINANCES-GESTION DES SERVICES

**12.1** - Dépôt de l'état des revenus et dépenses et comptes du mois

**13** - SÉCURITÉ PUBLIQUE

**14** - LÉGISLATION

**15** - PÉRIODE DE QUESTIONS

**16** - VARIA

**16.1** - Offre d'emploi - Adjointe administrative

**16.2** - Fabrique de la paroisse St-Georges Sartigan - Proposition pour location de la salle

**16.3** - Bureau municipal fermé pour les vacances

**16.4** - Fauchage des terrains

**17** - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par madame Marie-Jeanne Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel quel.

**3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**2022-07-104**

**3.1 - Séance ordinaire du 7 juin 2022**

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 juin dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Vincent Nadeau résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2022, tel qu'il apparait au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adopté

**2022-07-105**

**3.2 - Séance extraordinaire du 21 juin 2022**

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 21 juin dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

En conséquence,

Il est proposé par madame France Loignon et résolu à l'unanimité des

conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 juin 2022, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adopté

#### **4 - COURRIER ET CORRESPONDANCE**

#### **5 - VOIRIE**

##### **5.1 - Rapport de l'employé de voirie**

#### **6 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE**

##### **6.1 - Compte-rendu de la dernière réunion de la Régie Intermunicipale**

#### **7 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC-ÉGOUTS**

##### **7.1 - Réseau de distribution de l'eau potable**

#### **8 - RUE PRINCIPALE / AQUEDUC**

##### **8.1 - Suivi du programme sur la TECQ 2019-2023**

##### **8.2 - FIMEAU - Infrastructures d'eau potable**

#### **9 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE**

##### **9.1 - Rapport mensuel d'activités du mois courant**

##### **9.2 - Lancement de la Politique MADA et de la Famille**

2022-07-106

##### **9.3 - Demande d'aide financière - PDT - Réaménagement de l'aire de jeux du Centre des Loisirs**

CONSIDÉRANT que la municipalité désire faire l'achat d'équipements de loisirs pour son centre des loisirs;

CONSIDÉRANT que la Politique de Développement du Territoire 2020-2025 soutient des projets structurants pour améliorer les milieux de vie;

CONSIDÉRANT que le montant total estimé pour ce projet est de 14 332.19 \$;

CONSIDÉRANT que le promoteur et le milieu doivent fournir un minimum de 20% du budget total du projet, soit un montant de 2 932.19 \$;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Marie-Jeanne Ouellet, appuyé par monsieur René Drouin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité s'implique dans ce projet en investissant la somme de 2 932.19 \$ et que madame Maryse Nadeau, directrice générale, soit la personne responsable à signer les documents relatifs au projet.

Adopté

#### **10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

##### **10.1 - Compte-rendu de la dernière réunion de la MRC**

## **10.2 - Émission des permis et certificats**

**2022-07-107**

### **10.3 - Vente terrain - Rue Principale**

CONSIDÉRANT que la municipalité désire procéder à la vente du terrain portant le numéro de lot 6 504 956 situé au 393 rue Principale;

CONSIDÉRANT l'offre d'achat reçue de monsieur Steeve Nadeau pour ledit terrain au montant de 26 422.00\$ plus taxes si applicables;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Jean Dallaire, appuyé par monsieur René Drouin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre d'achat pour ledit lot au montant offert;

D'autoriser la directrice générale à signer les documents relatifs à la promesse de vente.

Que monsieur François Morin, maire, et madame Maryse Nadeau, directrice générale, soient autorisés à signer les documents notariés.

Adopté

**2022-07-108**

### **10.4 - Règlement no 336 - Amendement du plan d'urbanisme**

ATTENDU que la greffière-trésorière résume le projet de Règlement no 336 en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU qu'une dispense de lecture de ce projet de règlement a été donnée en même temps que l'avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent donc à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Tony Gilbert

ET RÉSOLU unanimement

QUE le projet de Règlement no 336 intitulé « Règlement d'amendement du plan d'urbanisme », par lequel la Municipalité de Saint-Philibert modifie le Règlement no 240 intitulé « Plan d'urbanisme » en vigueur depuis le 20 juin 2006 afin d'agrandir le périmètre urbain pour créer une affectation résidentielle, suite à l'exclusion accordée par la CPTAQ au dossier 429917 soit et est adopté par ce conseil.

QUE ledit projet de règlement soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme :

QUE la période de consultation soit prévue du 6 juillet au 9 août 2022 inclusivement;

QU'UNE assemblée publique de consultation soit tenue le 9 août 2022 à compter de 19 heures sur ledit projet;

QUE la présente résolution ainsi que le projet du règlement de modification du Règlement du Plan d'urbanisme soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan ainsi qu'à toute municipalité dont le territoire est contigu;

QUE le texte du projet de Règlement no 336 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

#### AVIS DE MOTION ET DISPENSE DE LECTURE

Je, monsieur Tony Gilbert, conseiller, donne avis de motion qu'il sera soumis, lors d'une prochaine séance, le Règlement no 336 amendant le Plan d'urbanisme 240 du territoire de la Municipalité de Saint-Philibert afin d'agrandir le périmètre urbain pour créer une affectation résidentielle, (parties des lots 3 123 697, 4 790 121 et 5 058 417) (dépôt du projet et dispense de lecture)

#### PROJET DE RÈGLEMENT NO 336

#### PROJET DE RÈGLEMENT DE MODIFICATION DU PLAN D'URBANISME NO 240 AFIN D'AGRANDIR LE PÉRIMÈTRE URBAIN POUR CRÉER UNE AFFECTATION RÉSIDENTIELLE, (PARTIES DES LOTS 3 123 697, 4 790 121 ET 5 058 417)

ATTENDU que conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil tiendra une période de consultation du 6 juillet au 9 août 2022 inclusivement sur ce projet de règlement, de même qu'une assemblée publique de consultation le 9 août 2022 à 19 heures ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Tony Gilbert

ET RÉSOLU unanimement

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

#### ARTICLE 1

La carte « Plan d'affectation du sol, secteurs urbain et rural, feuillet 1/1 » en annexe au Règlement 240 est modifiée en :

- agrandissant le périmètre urbain pour créer une affectation résidentielle, (parties des lots 3 123 697, 4 790 121 et 5 058 417)

L'extrait de carte en annexe fait partie intégrante du présent projet de règlement.

#### ARTICLE 2

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi

ADOPTÉ

2022-07-109

#### **10.5 - Offre de services pour plans et devis - Développement résidentiel**

Il est proposé par monsieur René Drouin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander des offres de services aux firmes Stantec et WSP pour la réalisation des plans et devis du futur développement résidentiel.

Adopté

#### **11 - INFRASTRUCTURES MUNICIPALES**

## **11.1 - PRABAM**

### **2022-07-110 11.1.1 - Offre de services pour installation septique - 403 rue Principale**

Il est proposé par monsieur René Drouin, appuyé par monsieur Jean Dallaire et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission no 263 de Raymond Boucher et Fils pour la réalisation d'une installations septique modèle Enviro Septique au montant de 28 647.00\$ plus taxes.

Adopté

### **2022-07-111 11.1.2 - Peinture de l'extérieur de la salle 403**

Il est proposé par madame Marie-Jeanne Ouellet, appuyé par monsieur Tony Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission de la firme Réginald Poulin et Fils pour peindre l'extérieur de la salle municipale située au 403, rue Principale au coût de 3 920.00\$ plus taxes.

Ce montant inclut le matériel et la main d'oeuvre pour peindre les pignons (2 couches), les quatre (4) coins des murs et fenêtres du sous-sol.

Adopté

## **12 - FINANCES-GESTION DES SERVICES**

### **2022-07-112 12.1 - Dépôt de l'état des revenus et dépenses et comptes du mois**

Il est proposé par madame France Loignon, appuyé par monsieur René Drouin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes à payer d'une somme de 176 597,59 \$ et d'autoriser leur paiement.

- Comptes à payer 163 443.65 \$
- Salaires nets versés 8 802.41 \$
  
- Remises d'employeur 4 351,53 \$
- Total 176 597,59 \$

Administration : chèque no.C2200092 à C2200113, L2200030 à L2200032, V2070

Salaires : chèque no. D2200065 à D2200078, P2200002

Adopté

## **13 - SÉCURITÉ PUBLIQUE**

## **14 - LÉGISLATION**

## **15 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **16 - VARIA**

### **2022-07-113 16.1 - Offre d'emploi - Adjointe administrative**

Une offre d'emploi pour le poste d'adjointe administrative sera affichée sur le site d'Emploi Québec et sur les réseaux sociaux.

**2022-07-114      16.2 - Fabrique de la paroisse St-Georges Sartigan - Proposition pour location de la salle**

Ce point sera remis à l'ordre du jour lors de la prochain séance en août 2022.

**2022-07-115      16.3 - Bureau municipal fermé pour les vacances**

Le bureau municipal sera fermé du 21 juillet au 7 août 2022 pour les vacances estivales.

**2022-07-116      16.4 - Fauchage des terrains**

Il est proposé par monsieur Tony Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'engager monsieur Jean-Luc Doyon pour faucher le bord des routes sous responsabilité municipale au coût horaire de 50.00\$ (homme et équipement compris).

Adopté

**2022-07-117      17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par monsieur Jean Dallaire et résolu à l'unanimité des conseillers présents que cette séance ordinaire soit levée.

Fermeture à 20h25.

---

François Morin, maire

---

Maryse Nadeau, dir. gén. & sec. trés.

Je, François Morin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.